

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2011

Mairie de SAINT-CLAIR

L'an deux mil onze et le quatorze du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

ETAIENT PRESENTS : Mmes CHAPUIS C, POTIN C, VALLA-BEGOT C,
Ms GRENIER J, TARDY G, SABATIER R, SAUVAYRE G, ROUX J.F, LARGERON J,
SPEISSMANN J.P, GIRARD R, CELETTE R, MOUSTIER P.

POUVOIRS : Chrystelle DUMAS donne pouvoir à Joël GRENIER
Pascal MILLOT donne pouvoir à René SABATIER

Secrétaire de séance : Chrystel VALLA-BEGOT

Monsieur SABATIER René, Maire, préside la séance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance précédente dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant soulevée, le compte rendu du Conseil Municipal du 22 février 2011 est adopté à l'unanimité.

1°/ DEMANDE D'AIDE A LA REGION PACA POUR LE MARCHE PROVENCAL

Suite à la décision d'organiser un marché provençal par et au profit des associations de la commune dans le village de SAINT-CLAIR, Madame VALLA-BEGOT Chrystel, conseillère municipale, propose au Conseil Municipal de demander une subvention auprès de la région Provence Alpes Côte d'Azur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette décision et demande une subvention la plus élevée possible, auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur.

2° EMBAUCHE D'UN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Monsieur Joël GRENIER, 1^{er} adjoint, fait part au conseil municipal qu'il serait nécessaire d'embaucher un agent d'entretien pour aider les employés du service technique, pour ce faire il pourrait être conclu un contrat unique d'insertion, qui se concrétise par la signature d'une convention entre l'état, la commune et le salarié.

Il propose d'embaucher Monsieur PEYROT Marcel du 02 mai 2011 au 01 novembre 2011, pour une durée de 6 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur GRENIER et autorise Monsieur le Maire à signer la convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

3°/ DEMANDE D'AIDE AU CONSEIL GENERAL DE L'ARDECHE POUR LE DENEIGEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier d'aide aux communes pour le déneigement des voiries communales au cours de la campagne hivernale 2010/2011. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter l'aide du département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander une subvention auprès du Conseil Général.

4°/ GROUPEMENT DE COMMANDES COCOBA

Monsieur Joël GRENIER présente un projet de convention entre la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay et la commune de Saint-Clair, portant sur un groupement de commandes « Travaux et entretien de voirie et réseaux divers et terrassement. » Ce projet propose l'attribution de 3 lots à un Groupe d'entreprises ayant répondu à l'appel d'offres (entre 3 et 5) concernant :

- Travaux de terrassements et réseaux divers,
- Travaux de voirie,
- Location de matériel et main d'œuvre.

Avantages : Pas de publicité à faire paraître et prix « serrés »

Obligations : Choisir l'entreprise dans les 3 à 5 prédéfinies.

Durée de cet accord-cadre : 4 ans et possibilité de résiliation tous les ans à la date d'anniversaire, sous préavis de 4 mois.

Le Conseil Municipal (10 voix contre et 5 abstentions) refuse cette convention. Les délégués désignés lors de la séance du conseil municipal du 22 février 2011 (Joël GRENIER, titulaire et Robert CELETTE, suppléant) seront donc retirés de la liste de cette commission au sein de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay.

5°/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – ANNEE 2010

Les comptes de gestion du receveur de l'année 2010 du budget principal, budget ZAC et budget CCAS dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de la comptabilité administrative 2010.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les comptes de gestion du receveur pour l'année 2010 et autorise Monsieur le Maire à les signer.

6°/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Monsieur Joël GRENIER, adjoint aux finances, présente le compte administratif 2010, il énonce chapitre par chapitre les dépenses et recettes exécutées au cours de l'année 2010, à la fois pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

BUDGET COMMUNAL :

Section de fonctionnement :

- Dépenses	526 785,05 €
- Recettes	694 786,83 €

Section d'investissement :

- Dépenses	362 176,04 €
- Recettes	336 518,49 €

BUDGET ZONE ARTISANALE :

Section de fonctionnement :

- Dépenses	-
- Recette	7 350,00 €

Section d'investissement :

- Dépenses	-
- Recettes	17 504,13 €

BUDGET CCAS :

Section de fonctionnement :

- Dépenses	2 761,54 €
- Recettes	2 367,20 €

Après l'exposé de ces différents comptes et considérant que les résultats sont identiques à ceux du Comptable du Trésor, Monsieur le Maire se retire comme la loi l'exige, Monsieur Roland GIRARD, doyen de l'assemblée fait procéder au vote. A l'unanimité, le compte administratif 2010 est approuvé et signé.

7°/ AFFECTATION DES RESULTATS

Considérant l'excédent de fonctionnement, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'affecter au compte 1068 en section d'investissement :

- Au budget principal : la somme de	195 981,24 €
- Au budget ZAC : la somme de	7 350,00 €

Considérant l'excédent de fonctionnement, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'affecter au compte 002 en excédent de fonctionnement :

- Au budget CCAS : la somme de	995,36 €
- Au budget principal : la somme de	42 846,06 €

8°/ VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DE 2011 DES TAXES FONCIERES ET DE LA TAXE D'HABITATION

La commission des finances propose pour l'année 2011, de ne pas modifier la taxe d'habitation, et d'augmenter de 1 % la taxe foncière bâti et non bâti, soit :

- Taxe d'habitation : 10,62 % (inchangée)

- Taxe foncier bâti : 15,47% (année 2010 : 14,47 %)
- Taxe foncier non bâti : 75,12 % (année 2010 : 74,12 %)

Le Conseil Municipal accepte à la majorité (11 voix pour, 3 abstentions et 1 contre.)

9°/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Ensuite il est présenté le budget communal et les budgets annexes qui s'équilibrent comme indiqué ci-dessous :

BUDGET COMMUNAL 2011

Section de fonctionnement – Dépenses

Charges exceptionnelles	3 858,84 €
Charges à caractère général	142 592,21 €
Charges de personnel.....	236 320,00 €
Dépenses imprévues	1 474,61 €
Virement à la section d'investissement	200 000,00 €
Autres charges de gestion courante	71 489,09 €
Charges financières	67 074,12 €
Opération d'ordre	35 640,75 €
TOTAL.....	758 449,62 €

Section de fonctionnement – Recettes

Excédent antérieur reporté.....	42 846,06 €
Remboursement sur rémunération, personnel	8 120,00 €
Travaux en régie	52 264,68 €
Produits des services.....	18 240,00 €
Impôts et taxes.....	374 028,08 €
Dotations et participations	205 515,00 €
Autres produits gestion courante	38 400,00 €
Produits exceptionnels.....	15 760,82 €
Produits financiers	3 274,98 €
TOTAL.....	758 449,62 €

Section d'investissement – Dépenses

Solde d'exécution	124 981,24 €
Dépenses imprévues	1 895,50 €
Travaux en régie + opération d'ordre	52 264,68 €
Remboursement d'emprunts.....	136 548,06 €
Immobilisations incorporelles	18 500,00 €
Immobilisations corporelles	15 000,00 €
Immobilisations en cours.....	266 000,00 €
Subvention d'équipement versée.....	6 008,76 €
Dotations fonds divers	8 605,01 €
TOTAL.....	629 803,25 €

Section d'investissement - Recettes

Virement à la section de fonctionnement	200 000,00 €
Dotations fonds divers, réserves.....	237 981,24 €
Subvention d'investissement	77 631,22 €
Opérations d'ordre entre section.....	35 640,75 €
Emprunt.....	58 550,04 €
Immobilisations corporelles	20 000,00 €
TOTAL.....	629 803,25 €

BUDGET CCAS 2011

Section de fonctionnement – Dépenses

Charges à caractère général	3 000,00 €
Dépenses imprévues	95,36 €
TOTAL.....	3 095,36 €

Section de fonctionnement – Recettes

Excédent antérieur reporté.....	995,36 €
Dotations et participations	100,00 €
Produits et services.....	2 000,00 €
TOTAL	3 095,36 €

BUDET ZAC 2011

Section de fonctionnement – Dépenses

Virement à la section d'investissement	3 389,09 €
TOTAL	3 389,09 €

Section de fonctionnement – Recettes

Autres produits gestion courante	3 389,09 €
TOTAL	3 389,09 €

Section d'investissement - Dépenses

Solde d'exécution d'investissement reporté	10 739,09 €
TOTAL	10 739,09 €

Section d'investissement – Recettes

Virement à la section de fonctionnement	3 389,09 €
Dotations fonds divers, réserves	7 350,00 €
TOTAL	10 739,09 €

Vote des subventions : subventions à des organismes de droit privé :

ACCA St Clair	130,00 €
Amicale des pompiers de Boulieu	300,00 €
Association Haut Vivarais	314,40 €
Collectif 31 + Etape	200,00 €
Deume Basket	300,00 €
Familles Rurales	15 045,00 €
FNACA	100,00 €
L'Oiseau lire	100,00 €
Les Heureux de Vivre	100,00 €
Participation classe de découverte	924,00 €
Sou des écoles	460,00 €
Sous des écoles (classe équitation)	510,00 €
Sou des écoles (goûter de Noël)	252,00 €
Tennis club	200,00 €

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2011 ainsi que les budgets annexes à l'unanimité.

10°/ LIGNE DE CREDIT

Pour le fonctionnement de ses besoins ponctuels en trésorerie, la commune de SAINT-CLAIR décide de contracter auprès du CREDIT AGRICOLE CENTRE-EST, une ouverture de crédit d'un montant de 105 000 €, dans les conditions suivantes :

- Montant : 105 000 €uros
- Durée : 12 mois
- Taux : variable sur T4M (Taux Moyen Mensuel du Marché Monétaire) assorti d'une marge, valeur actuelle 0,68 %
- Marge : 1,20 %
- Taux de départ : 1,88 % modifiable chaque mois

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit avec le Crédit Agricole Centre-Est, et à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit du Crédit Agricole Centre-Est.

11°/ ACQUISITION DE PARCELLES POUR ELARGISSEMENT DE VOIRIE (Chemin Chazaut et piste forestière)

Le Syndicat des eaux Annonay / Serrières a pour projet de prolonger le réseau d'eau potable entre le lieudit « le terrain » et le village de Saint-Clair.

La mairie propose d'implanter cette canalisation dans l'emprise du chemin de Chazaut pour éviter de dégrader les revêtements de chaussée, pour éviter la gêne aux usagers pendant les travaux et pour à terme rendre cette voirie accessible aux engins agricoles.

Il convient d'acquérir les surfaces nécessaires à l'élargissement de voirie : 10 propriétaires acceptent la proposition de cession à 0,50 € le m².

Pour la piste forestière, afin de la rendre conforme aux normes de la Défense des Forêts contre l'incendie, il est nécessaire d'élargir un virage dans les parcelles de Monsieur Maurice CLEUX, qui accepte de céder la superficie nécessaire au prix de 0,50 € le m².

Des actes administratifs seront établis par la commune, après l'établissement des documents d'arpentage payés par la commune. Le Maire est autorisé à engager et à signer tout acte ou procédure pour ce dossier. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

12°/ QUESTIONS DIVERSES

- Les convocations aux conseils municipaux se feront désormais par mail avec accusé de réception (article L21-21-10 LDCT) et sur support papier pour les personnes non équipées.
- Haut-débit : Suite aux réclamations récurrentes, le conseil municipal décide de faire une motion auprès d'ADN (Ardèche Drôme Numérique) et copie au Préfet.
- Signalétique : une étude est programmée pour les inscriptions des rues du village sur le plan de Saint-Clair, ainsi que les désignations des lieux (mairie, salle communale, salle des associations...)
- Ordures ménagères : prévision d'installation des containers semi enterrés :
 - 1 au village
 - 1 ou 2 à Gourdan
 - 1 à la Butte Ensoleillée
 - 1 à Combes
 - 1 à Macheloup
 - 1 à la zone artisanale de Chantecaille
 - 1 à la limite Boulieu / St Clair
- Un devis pour réfection d'un linéaire de route lieudit « le terrain » a été établi avec SAVAS. La commission des travaux et des finances décideront de la suite à donner.
- Le défibrillateur est opérationnel depuis le 14 avril 2011, une formation aura lieu le vendredi 13 mai 2011 à 19 heures 30, à la salle communale (limité à 50 personnes.)
- Une formation complémentaire défibrillateur, premier soins est proposée par Monsieur MOUSTIER Philippe en juin. Les candidats seront appelés à s'inscrire en Mairie. Monsieur Jean-Paul SPEISSMANN est chargé de l'organisation.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au mardi 31 mai à 20 heures 30.

La séance est levée à 23 heures.